AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20211115-2021_11_134-DE
en date du 13/12/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_11_134

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 08/11/2021
Date d'affichage : 22/11/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le quinze novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames, Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Madame Céline CROSMAN (pouvoir à S. NOZ) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ)

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N° 2021/11/134 : Prolongation du poste à temps non complet d'adjoint administratif territorial – agent d'accueil à l'Agence Postale Communale – accroissement temporaire d'activité

Monsieur Thierry ARSAC, personnellement intéressé à cette délibération quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 4 octobre 2021 ce dernier l'a autorisé à modifier la quotité horaire du poste permanent de l'agent d'accueil de l'Agence Postale Communale à compter du 04/10/2021, or ce poste n'étant pas un poste permanent, il est nécessaire de redélibérer ce soir pour prolonger le poste non permanent d'adjoint administratif territorial – agent d'accueil de l'Agence Postale Communale, du 1 novembre 2021 au 31 décembre 2021 pour régulariser le contrat de l'agent sur ces deux mois, dans l'attente de la création d'un poste permanent à compter du 01/01/2022.

Il est donc nécessaire de proroger le contrat comme suit :

Grade : Adjoint Administratif – Agent d'accueil de l'agence postale communale
Temps de travail : 17,50 Heures/semaine
Prolongation du Contrat à durée déterminée pour la période allant du 01/11/2021 au 31/12/2021.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DECIDE** de prolonger par avenant le contrat de l'agent recruté à l'agence postale communale tel que décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente et notamment ledit avenant,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD